

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 407

24 février 2009

### SOMMAIRE

Aerium Erlangen S.à.r.l. ....	19490	Marlyssa Holding S.A.- SPF .....	19518
Apollo ELP S.à r.l. ....	19502	MRG S.à r.l. ....	19507
Apollo ELP Sicar .....	19502	Norbert KELLER A.G. ....	19516
Armat Investment S.A. ....	19507	Nyl S.A. ....	19525
Belca Holding S.A. ....	19503	Ordina Luxembourg S.A. ....	19502
Belca Holding S.A.- SPF .....	19503	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA) .....	19504
Biolitec Luxembourg S.A. ....	19518	PALIFOR LOGISTICS Luxembourg SA .....	19504
Boulanger Consultance S.A. ....	19507	PDP Professionals in Data Processing In- ternational S.A. ....	19502
Broad Street Lux2 S. à r.l. ....	19503	Pilgrim S.à r.l. ....	19490
Editta S.à.r.l. ....	19505	Platinum S.A. ....	19517
Energia Ré S.A. ....	19507	Powertrain S.à r.l. ....	19501
Ernani S.A. ....	19518	Produits Naturels Geimer - Wiltzius s. à r.l. .....	19502
EuroLotto Tele-Media AG .....	19530	Rocksburgh Real Estate Capital S.à r.l. ...	19528
Even Investments S.à r.l. ....	19504	Science in Motion GmbH & Co. KG .....	19492
Exel Luxembourg 2 S.à r.l. ....	19502	Sonae Re, S.A. ....	19498
Ficobois S.A. ....	19501	Strend Holdings .....	19499
Fiduciaire Birchall & Rosa, S.à r.l. ....	19525	Swiss Finance & Property Management ..	19498
Financière d'Investissement Technologi- que S.A. ....	19503	Swiss Finance & Property Management Lu- xembourg S.A. ....	19505
Fractal Invest S.A. ....	19525	Taïga Computer Europe S.A. ....	19503
Freight Logistics S.A. ....	19504	UPS Emerging Markets Investments Hold- ing Luxembourg .....	19505
Generis II S.à r.l. ....	19505	Velay S.A. ....	19501
Generis I S.à r.l. ....	19506	Villeurbanne PropCo S.à r.l. ....	19504
Hamlet S.A. ....	19530	Willow Tree S.à.r.l. ....	19525
IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l. ....	19501	Wino Holding S.A. ....	19506
I.I.G. International Investments Group S.A. ....	19528		
Jacquemart .....	19503		
Joost Operations S.A. ....	19536		
Marlyssa Holding S.A. ....	19518		

**Pilgrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 136.580.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009018878/242/13.

(090019784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

**Aerium Erlangen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 118.832.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AERIUM OPPORTUNITY 1 PROPERTIES SÀRL, a company incorporated under the laws of the State of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, duly represented by its manager, LDV Management II Sàrl, a company incorporated under the laws of the State of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, duly represented by its manager, Mr Franck Ruimy, with professional address 1 Knightsbridge, London SW1X 7LX (United Kingdom),

here represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, declares that AERIUM OPPORTUNITY 1 PROPERTIES SÀRL, pre-named is the sole partner of AERIUM ERLANGEN S.A.R.L., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Senningerberg, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 118.832, incorporated by deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on the 18<sup>th</sup> day of July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1963 of 19<sup>th</sup> day of October 2006 and amended for the last time by deed of the undersigned notary on 3<sup>rd</sup> June 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3<sup>rd</sup> July 2008 number 1637.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to change the provisions regarding in particular the number of managers, the composition of the board of managers and the representation of the company towards third parties and to amend subsequently articles 5, 12 and 17 of the articles of incorporation which will read as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation."

" **Art. 12.** The Company is managed by a board of at least two managers, who need not be partners. In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole

partner or, as the case may be, the partners, who fix the terms of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner or, as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers."

" **Art. 17.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation."

#### *Second resolution*

The sole partner decides to appoint an additional manager for an undetermined period:

Mr Pascal Carasso, born on 2 April 1966 in Paris with professional address in 16055 N. Dial Blvd, suite 4, Scottsdale, AZ 85260 (USA).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by her first name and surname, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AERIUM OPPORTUNITY 1 PROPERTIES Sàrl, une société constituée et régie selon les lois de l'Etat de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, représentée par son gérant LDV Management II Sàrl, une société constituée et régie selon les lois de l'Etat de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, elle-même représentée par son gérant Mr Franck Ruimy, avec adresse professionnelle au 1 Knightsbridge, Londres SW1X 7LX (Royaume Uni,

ici représentée par Mr Mr Geoffroy t'Serstevens employé, avec adresse professionnelle à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée à Londres.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant déclare que AERIUM OPPORTUNITY 1 PROPERTIES Sàrl, précitée est le seul associé de la société à responsabilité limitée AERIUM ERLANGEN S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 118.832, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 18 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 19 octobre 2006 numéro 1963, modifié pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant le 3 juin 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 juillet 2008 numéro 1637.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier les dispositions concernant notamment le nombre de gérants, la composition du conseil de gérance et la représentation de la société vis-à-vis des tiers et de changer en conséquence les articles 5, 12 et 17 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, sont survenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décisions des gérants jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire, restera une société luxembourgeoise".

" **Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux gérants au moins et qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la seule signature de deux gérants".

" **Art. 17.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire".

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer un gérant supplémentaire pour une durée indéterminée:

Mr Pascal Carasso, né le 2 avril 1966 à Paris, demeurant professionnellement à 16055 N. Dial Blvd, suite 4, Scottsdale, AZ 85260 (USA).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2008. LAC/2008/50625. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009018859/202/123.

(090019836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

#### **Science in Motion GmbH & Co. KG, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 138.720.

Im Jahre zweitausendacht,

Den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Sind erschienen:

1) "Science in Motion G.m.b.H.", eine "société à responsabilité limitée" gegründet und existent unter Luxemburger Recht, mit Sitz in L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 138.538,

2) Frau Dr. Angela DUVINAGE, geborene NIEMEYER, Juristin, wohnhaft in D-82279 Eching/ Ammersee, Kaagangersstrasse 42,

3) Herr Ludwig MORASCH, Erfinder, wohnhaft in MC-9800 Monaco, 31, avenue Princesse Grâce,

4) "IC InvestCorp G.m.b.H.", eine "société à responsabilité limitée", gegründet und existent unter Luxemburger Recht, mit Sitz in L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 140.740,

5) "InvestClub G.m.b.H.", eine "société à responsabilité limitée", gegründet und existent unter Luxemburger Recht, mit Sitz in L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 140.739,

6) "NIC Netherlands Investment Corp GmbH", eine "société à responsabilité limitée", gegründet und existent unter Luxemburger Recht, mit Sitz in L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 140.760,

7) "Platypus G.m.b.H.", eine "société à responsabilité limitée", gegründet und existent unter Luxemburger Recht, mit Sitz in L-2314 Luxemburg, 2A, Place de Paris, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 139.246,

Sämtlich ordnungsgemäß vertreten durch Frau Simone Baier, Rechtsanwältin, mit beruflicher Adresse in L-2010 Luxemburg, 14, rue Erasme, kraft Vollmachten.

Nachdem die Vollmachten durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet worden sind, sollen diese dieser Urkunde angehängt bleiben, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienenen sind sämtlich Gesellschafter und repräsentieren das gesamte Gesellschaftskapital der "Science in Motion GmbH & Co KG", einer "société en commandite simple", gegründet und existent unter Luxemburger Recht, mit Sitz in L-1913 Luxemburg, 12, rue Léandre Lacroix, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 138.720, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 10. April 2008, veröffentlicht im "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", Nummer 1404 vom 6. Juni 2008.

Die Gesellschafter beschließen einstimmig:

#### Beschluss

Der Wortlaut der Satzung wurde umfassend geändert und neu gefasst. Die Satzung soll nunmehr folgenden Wortlaut erhalten:

Satzung der Science in Motion GmbH & Co KG (die „Gesellschaft“)

#### " Art. 1. Firma, Sitz, Geschäftsjahr.

1. Es besteht zwischen "Science in Motion G.m.b.H.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die dem Luxemburger Recht unterliegt, mit Sitz in Luxemburg, 12, rue Léandre Lacroix, als Gesellschafter mit unbeschränkter Haftung (der "Komplementär") und den Gesellschaftern mit beschränkter Haftung (die "Kommanditisten") eine einfache Kommanditgesellschaft ("société en commandite simple") (die "Gesellschaft"), die den Gesetzen des Grossherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung und der vorliegenden Satzung unterliegt.

2. Die Gesellschaft trägt den Namen "Science in Motion GmbH & Co. KG".

3. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Der Sitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

4. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr. Das erste Rumpfgeschäftsjahr endet am 31. Dezember 2008.

**Art. 2. Gegenstand des Unternehmens.** Gegenstand des Unternehmens sind Erfindungen aller Art sowie deren Verwertung. Die Gesellschaft ist berechtigt, gleiche oder ähnliche Unternehmen zu erwerben, sich an solchen zu beteiligen oder deren Vertretung zu übernehmen und Zweigniederlassungen im In- und Ausland zu begründen. Nach Eintragung dieser Gesellschaft wurde eine Zweigniederlassung der Gesellschaft in der Schweiz errichtet.

#### Art. 3. Gesellschaftskapital, Anteile.

1. Das Gesellschaftskapital beträgt einhunderttausend Euro (EUR 100.000,00), eingeteilt in zehntausend (10.000) Anteile von je zehn Euro (EUR 10,00) Nennwert.

Das Kapital wird wie folgt gehalten:

1.- Komplementärin "Science in Motion G.m.b.H.", Luxemburg, zehn Anteile . . . . .	10
2.- Kommanditist Herr Ludwig MORASCH, Monte Carlo, viertausendsiebenhundert - zweiundneunzig Anteile . . . . .	4.792
3.- Kommanditistin Frau Dr. Angela DUVINAGE, Eching, eintausendeinhundertachtundneunzig Anteile . . . .	1.198
4.- Kommanditistin "Platypus G.m.b.H.", Luxemburg, eintausend Anteile . . . . .	1.000
5.- Kommanditistin "InvestClub G.m.b.H.", Luxemburg, eintausend Anteile . . . . .	1.000
6.- Kommanditistin "IC InvestCorp G.m.b.H.", Luxemburg, eintausend Anteile . . . . .	1.000
7.- Kommanditistin "NIC Netherlands InvestmentCorp GmbH", Luxemburg, eintausend Anteile . . . . .	1.000
Total: zehntausend Anteile . . . . .	10.000

Das Komplementärkapital beträgt also einhundert Euro (EUR 100,00) bestehend aus zehn (10) Anteilen und das Kommanditkapital beträgt neunundneunzigtausendneuhundert Euro (EUR 99.900,00) bestehend aus neuntausendneuhundertneunzig (9.990) Anteilen.

2. Das Gesamtkapital wurde voll eingezahlt, wie dem Notar nachgewiesen wurde.

3. Nach den Kapitaleinlagen der Gesellschafter richten sich, sofern diese Satzung nichts anderes bestimmt, die Rechte der Gesellschafter, insbesondere ihre Beteiligung an Unternehmen, Gewinnbeteiligung und Stimmrecht.

#### **Art. 4. Konten der Gesellschafter.**

1. Die Einlagen werden auf für jeden Gesellschafter eingerichteten gesonderten Konten (Festkapitalkonten) gebucht. Die Höhe der Kapitalkonten der Kommanditisten entspricht höchstens ihren zum Handelsregister angemeldeten Kapitaleinlagen. Die Festkapitalkonten werden nicht verzinst.

2. Etwaige Verluste der Gesellschafter werden auf Verlustvortragskonten verbucht, die im Bedarfsfall für jeden Gesellschafter eingerichtet werden. Die Verlustvortragskonten werden nicht verzinst.

3. Neben dem Festkapitalkonto ist für jeden Gesellschafter ein Darlehenskonto zu führen; hierauf sind die ihm zufallenden Zinsen und Gewinnanteile mit Wert Ende des Geschäftsjahres gutzuschreiben, soweit diese nicht zum Ausgleich von Verlustvortragskonten verwendet werden.

4. Die Guthaben der Gesellschafter auf Darlehenskonten werden nach dem in Luxemburg gültigen gesetzlichen Zinssatz verzinst.

5. Über ihr Guthaben auf den Darlehenskonten können die Gesellschafter jederzeit frei verfügen.

6. Die Überziehung von Darlehenskonten ist unzulässig. Entstehen gleichwohl vorübergehend Verbindlichkeiten auf Darlehenskonten, so sind diese mit drei Prozent (3%) über dem gesetzlichen Zinssatz zu verzinsen.

#### **Art. 5. Geschäftsführung und Vertretung.**

1. Zur Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft ist die Komplementärin allein berechtigt und verpflichtet.

2. Die Komplementärin bedarf zu folgenden Geschäften und Tätigkeiten der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung:

- a) Unternehmensplanung und -Strategie im allgemeinen;
- b) Verabschiedung der Jahresplanung (Budget), die für das jeweils kommende Geschäftsjahr vom/ von den Geschäftsführer(n) der Komplementärin möglichst bis zum 30. November für das nachfolgende Jahr aufzustellen ist. Kommt keine Einigung über die Jahresplanung zustande, so gilt die Jahresplanung des Vorjahres unverändert fort;
- c) Aufnahme oder Aufgabe bestehender Tätigkeitsgebiete;
- d) Gründung, Erwerb, Veräußerung oder Belastung von Beteiligungen an anderen Unternehmen;
- e) Errichtung oder Schließung von Zweigniederlassungen;
- f) Anschaffung von Einrichtungsgegenständen, deren jährliche Summe die in der Jahresplanung (Artikel 5 Abs. 2 lit. b) dieser Satzung) genannten Wertansätze überschreitet;
- g) Spekulationsgeschäfte aller Art;
- h) Zusagen von Umsatzprovisionen und Gewinnbeteiligungen gegenüber Angestellten der Gesellschaft;
- i) Versorgungszusagen aller Art;
- j) Erteilung von Handlungsvollmachten;
- k) Abschluss, Änderung oder Beendigung von Anstellungsverträgen, soweit nicht in der Jahresplanung (Artikel 5 Abs. 2 lit. b) dieser Satzung) vorgesehen;
- l) Abschluss von Pacht-, Miet- oder ähnlichen ein Dauerschuldverhältnis begründenden Verträgen, soweit deren jährliche Summe die in der Jahresplanung (Artikel 5 Abs. 2 lit. b) dieser Satzung) genannten Wertansätze überschritten werden;
- m) Abschluss, wesentliche Änderung oder Beendigung von Beratungs- oder ähnlichen Verträgen;
- n) Investitionen, die die Ansätze der Jahresplanung (Artikel 5 Abs. 2 lit. b) dieser Satzung) überschreiten;
- o) Abschluss von Franchise- und Lizenzverträgen und anderen Verwertungsverträgen, also von wesentlichen Verträgen, die die Verwertung der sogenannten Carspaze IP oder sonstiger Erfindungen betreffen; hierunter fallen insbesondere auch solche, die von der Carspaze Services GmbH & Co. KG mit ihren Lizenznehmern abgeschlossen werden;
- p) alle sonstigen Geschäfte, welche die Gesellschafter durch Gesellschafterbeschluss für zustimmungsbedürftig erklären;
- q) Wahrnehmung aller Gesellschafterrechte, insbesondere der Stimmrechte, aus der Beteiligung an anderen Gesellschaften, soweit es sich um Gegenstände im Sinne von Artikel 5 Abs. 2 dieser Satzung handelt.
- r) Erwerb oder Veräußerung von Betrieben oder Teilbetrieben.

Soweit die Komplementärin vor Vornahme der vorgenannten Geschäfte und Tätigkeiten aus sachlichem Grund nicht die Zustimmung der Gesellschafterversammlung einholt (z. Bsp. Eilbedürftigkeit), ist sie verpflichtet, die Zustimmung der Gesellschafterversammlung so schnell wie möglich nachträglich einzuholen.

#### **Art. 6. Gesellschafterversammlung.**

1. Die von den Gesellschaftern zu treffenden Entscheidungen erfolgen grundsätzlich durch Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung.

2. Gesellschafterversammlungen finden statt, soweit dies das Gesetz zwingend vorschreibt oder Wohl und Interesse der Gesellschaft die Abhaltung einer Gesellschafterversammlung erforderlich erscheinen lassen.

3. Die Gesellschafterversammlungen sind in Luxemburg abzuhalten, sofern die Gesellschafter nichts anderes beschließen.

4. Die Gesellschafterversammlung wird vom/von den Geschäftsführer/in der Komplementärin einberufen, wobei jeder Geschäftsführer der Komplementärin allein einberufungsberechtigt ist. Die Einladung hat unter Mitteilung von Tagesordnung und Tagungsort durch eingeschriebenen Brief jeweils an die letzte vom Gesellschafter benannte Adresse zu erfolgen. Zwischen der Aufgabe dieses Briefs zur Post und dem Versammlungstermin muss eine Frist von mindestens zwei Wochen liegen. Die Gesellschafterversammlung wählt mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen einen Vorsitzenden; dieser leitet die Gesellschafterversammlung.

5. Jeder Gesellschafter kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Gesellschafter oder einen zur Berufsverschwiegenheit verpflichteten Dritten vertreten lassen. Eine Vollmacht in Form eines Faxes, einer einfachen Kopie oder eines pdf-files gilt als formwährend. Die Zurückweisung eines Bevollmächtigten kann nur aus wichtigem Grund erfolgen.

6. Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn mehr als achtzig Prozent (80%) des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Ist die Gesellschafterversammlung hiernach nicht beschlussfähig, so ist unter Einhaltung einer Frist von 14 Kalendertagen eine neue Gesellschafterversammlung mit derselben Tagesordnung und unter Wahrung der in Art. 6 Abs. 3 genannten Ladungsformalitäten einzuberufen. Diese ist in jedem Fall beschlussfähig, wenn auf diese Rechtsfolge in der Einladung ausdrücklich hingewiesen worden ist.

7. Die Gesellschafter können auch unter Verzicht auf Förmlichkeiten der Einberufung zu einer Gesellschafterversammlung zusammentreten, falls sich alle Gesellschafter damit einverstanden erklären. Auch schriftliche (auch per Telefax oder E-Mail erfolgte) oder mündliche (auch fernmündliche) Beschlussfassungen sind möglich.

8. Über jede Gesellschafterversammlung sowie mündliche (auch fernmündliche) Beschlussfassungen ausserhalb von Gesellschafterversammlungen ist eine Niederschrift zu fertigen und vom (bei Beschlussfassung ausserhalb von Gesellschafterversammlungen: letzten) Vorsitzenden der Gesellschafterversammlung zu unterzeichnen. Die Niederschrift ist den Gesellschaftern binnen eines Monats abschriftlich mitzuteilen.

9. Einwendungen gegen die Richtigkeit der Niederschriften müssen innerhalb eines Monats nach Absendung der Niederschriften schriftlich beim (letzten) Vorsitzenden der Gesellschafterversammlung erhoben werden, sofern sie der (letzte) Vorsitzende der Gesellschafterversammlung nicht als berechtigt anerkennt und die Niederschrift entsprechend berichtigt.

#### **Art. 7. Gesellschafterbeschlüsse.**

1. Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, soweit nicht das Gesetz zwingend oder diese Satzung ausdrücklich etwas anderes bestimmen.

2. Für folgende Angelegenheiten der Gesellschaft ist ein Beschluss der Gesellschafterversammlung mit mehr als achtzig Prozent (80%) der abgegebenen Stimmen erforderlich:

- a) Grundlegende Entscheidungen betreffend die Geschäfts- und Unternehmensstrategie;
- b) Verlegung des Sitzes der Gesellschaft ausserhalb der politischen Gemeinde (Artikel 1 Absatz 3);
- c) Schliessung von Niederlassungen (ausser Verlegung innerhalb desselben Staates);
- d) Änderung des Unternehmensgegenstandes (Artikel 2 Absatz 1);
- e) Kapitalerhöhungen (Artikel 3 Absatz 1);
- f) Verträge mit Gesellschaftern oder diesen nahestehenden Gesellschaften oder Personen, welche eine Umsatz- oder Gewinnbeteiligung oder eine Garantie vorsehen sowie sämtliche Geschäftsbeziehungen, Verträge und Zahlungen an Carspaze Europe S.à r.l.;
- g) Abschluss, Beendigung oder Änderung von Pacht-, Betriebsführungs-, Ergebnisübernahme- oder ähnlichen Verträgen sowie Eingehung, Änderung oder Beendigung stiller Gesellschaftsverhältnisse;
- h) Kreditaufnahme, Kreditgewährung und Übernahme von Bürgschaften, Eingehung von Wechselverbindlichkeiten, insbesondere auch Eingehen von Darlehensverhältnissen mit Gesellschaftern oder diesen nahestehenden Gesellschaften oder Personen;
- i) Ankauf, Veräußerung und/ oder Aufgabe vom Patenten und Leistungsschutzrechten aller Art, insbesondere die Veräusserung, die Übertragung und die Aufgabe der Carspaze-IP;
- j) Auflösung der Gesellschaft (Artikel 14 dieser Satzung);
- k) Sämtliche Satzungsänderungen und laut Rechtsprechung diesen gleichgestellte Unternehmensverträge;
- l) Entscheidung über einen Börsengang der Gesellschaft;
- m) Änderung der Rechtsform, Fusion oder Spaltung der Gesellschaft;
- n) Gewährung von Vorabgewinn zugunsten anderer Gesellschafter gemäß Art. 9 Ziff. 3;
- o) Beschlussfassung über die Ergebnisverwendung, soweit abweichend von Art. 9 dieser Satzung;
- p) Unter Vorbehalt der Bestimmungen gemäss Artikel 12 dieser Satzung, die direkten und indirekten Verfügungen über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft oder Teile hiervon (z.Bsp. Aufnahme neuer Gesellschafter, Übertragung und Verkauf von Gesellschaftsanteilen); wobei insbesondere der Kontrollwechsel über einen Gesellschafter als indirekte Verfügung gilt.

3. Für folgende Angelegenheiten der Gesellschaft ist ein Beschluss der Gesellschafterversammlung mit fünfundsechzig Prozent (65%) der abgegebenen Stimmen erforderlich:

a) Zustimmung zu Geschäften und Tätigkeiten der Komplementärin gemäß Artikel 5 Absatz 2 dieser Satzung im Rahmen der Geschäftsführung der Gesellschaft;

b) Abschluss von Verträgen mit Gesellschaftern oder diesen nahestehenden Gesellschaften oder Personen;

c) Feststellung des Jahresabschlusses;

4. Die Gesellschafter stimmen auch in eigenen Angelegenheiten mit ab, soweit gesetzlich zwingend nicht etwas anderes vorgeschrieben ist.

5. Die Gesellschafter haben je vollen Anteil ihrer festen Kapitaleinlage eine Stimme (Artikel 3 Absatz 1 dieser Satzung).

#### **Art. 8. Rechnungslegung.**

1. Die Komplementärin hat innerhalb von sechs Monaten nach Ablauf des Geschäftsjahres den Jahresabschluss und, soweit erforderlich, einen Lagebericht nach den Grundsätzen ordnungsgemässer Buchführung und den für die Gesellschaft geltenden handelsrechtlichen Bestimmungen aufzustellen, sofern sie nicht zu einem früheren Zeitpunkt den Jahresabschluss und, soweit erforderlich, deren Lagebericht aufzustellen hat.

2. Der Jahresabschluss und, soweit erforderlich, der Lagebericht, sind unverzüglich den Gesellschaftern zuzuleiten. Die Komplementärin hat sodann die Gesellschafterversammlung alsbald zur Beschlussfassung über die Feststellung des Jahresabschlusses, die Verwendung des Bilanzgewinns sowie die Entlastung der Komplementärin einzuberufen.

3. Die Feststellung des Jahresabschlusses sowie die Entlastung der Geschäftsführung der Komplementärin gelten durch die Unterzeichnung des Jahresabschlusses durch die Gesellschafter, die dem aufgestellten Jahresabschluss zugestimmt haben, als erfolgt.

#### **Art. 9. Gewinnverwendung.**

1. Ohne Rücksicht darauf, ob die Gesellschaft Gewinne oder Verluste erzielt hat, erhält die Komplementärin Ersatz aller ihr durch die Geschäftsführung erwachsenen Aufwendungen einschließlich etwaiger Mehrwertsteuer; die steuerlich nicht abzugsfähigen persönlichen Steuern der Komplementärin werden nicht erstattet.

2. Ein Verlust der Gesellschaft wird von den Gesellschaftern getragen, und zwar anteilig im Verhältnis ihrer Beteiligung am festen Gesellschaftskapital, jedoch unter Aufrechterhaltung der beschränkten Haftung der Kommanditisten und ohne Verpflichtung, die Komplementärin von ihrer Haftung freizustellen. Die danach auf die Gesellschafter entfallenden Verlustanteile werden auf den für jeden Gesellschafter einzurichtenden Verlustvortragskonten gebucht. Die Gewinne des folgenden Jahres sind zunächst voll zur Tilgung der Verlustvortragskonten zu verwenden, bevor Artikel 9 Absätze 3-5 Anwendung findet.

3. Einzelnen Gesellschaftern kann an dem danach verbleibenden Reingewinn mit Zustimmung der anderen Gesellschafter ein (auch laufender) Vorabgewinn zugebilligt werden.

4. An dem danach verbleibenden Reingewinn der Gesellschaft sind die Gesellschafter anteilig im Verhältnis ihrer Beteiligung am festen Gesellschaftskapital beteiligt.

5. Die Gewinnanteile der Gesellschafter sind ihnen nach Feststellung des Jahresabschlusses auf ihren Darlehenskonten (Artikel 4 Absatz 3 dieser Satzung) gutzuschreiben.

**Art. 10. Entnahmen.** Die Komplementärin ist berechtigt, die zur Deckung ihrer Kosten benötigten Mittel (vgl. Artikel 9 Absatz 1) nach Bedarf zu entnehmen.

#### **Art. 11. Dauer der Gesellschaft; Kündigung.**

1. Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt. Sie kann von einem Gesellschafter nur aus wichtigem Grund gekündigt werden.

2. Die Kündigung hat durch eingeschriebenen Brief an die Gesellschaft zu erfolgen. Die Komplementärin hat alle Gesellschafter hiervon unverzüglich zu unterrichten, und zwar wiederum durch eingeschriebenen Brief an die letzte vom jeweiligen Gesellschafter angegebene Anschrift.

#### **Art. 12. Verfügung über Gesellschaftsanteile.**

1. Die direkte oder indirekte Übertragung eines Gesellschaftsanteils oder eines Teils eines solchen richtet sich nach Artikel 7 Absatz 2 Buchstabe p) und bedarf grundsätzlich eines zustimmenden Beschlusses der Gesellschafterversammlung mit mehr als achtzig Prozent (80%) der abgegebenen Stimmen. Entsprechendes gilt für den Übergang von Gesellschaftsanteilen von Todes wegen. In diesem Fall jedoch ist ein zustimmender Gesellschafterbeschluss nicht erforderlich, wenn der Übergang auf Kinder, Ehe- oder Lebenspartner oder auf eine von einem Gesellschafter eingesetzte Familienstiftung erfolgt.

2. Von der Zustimmungspflichtigkeit ausgenommen sind Verfügungen über Gesellschaftsanteile durch Herrn Ludwig Morasch soweit die Zahl dessen direkt gehaltenen Anteile 4.000 (viertausend) nicht unterschreitet.

3. Mitverkaufsrecht: Wenn vierzig Prozent (40%) oder mehr der Anteile an der Gesellschaft direkt oder indirekt an einen Dritterwerber veräußert werden, haben die übrigen Gesellschafter das Recht, nicht aber die Pflicht, ihre direkt gehaltenen Anteile zu den gleichen Konditionen an den Dritterwerber zu veräußern. Die Übertragung von solchen

Paketen von Anteilen an den Dritterwerber bedarf eines zustimmenden Beschlusses der Gesellschafterversammlung mit mehr als fünfundsechzig Prozent (65%) der abgegebenen Stimmen, wobei die Zustimmung nicht erteilt werden kann, wenn Gesellschafter, welche über mehr als zwanzig Prozent (20%) der Gesellschaftsanteile verfügen, erklären, das gesamte Paket von Anteilen an Stelle des Dritterwerbers zu den gleichen Konditionen wie der Dritterwerber, zu übernehmen.

4. Mitverkaufspflicht: Wenn fünfundfünfzig Prozent (55%) oder mehr der direkt gehaltenen Anteile an der Gesellschaft durch einen oder mehrere Gesellschafter gemeinsam veräussert werden, haben die veräussernden Gesellschafter das Recht, von allen übrigen Gesellschaftern zu verlangen, dass diese ihre direkt gehaltenen Anteile an der Gesellschaft im selben Verhältnis an diesen Dritterwerber mitveräussern. (Beispiel: wenn Gesellschafter, welche einzeln oder gemeinsam siebenzig Prozent (70%) Anteile an der Gesellschaft direkt halten, fünfundfünfzig Prozent (55%) Anteile an der Gesellschaft veräussern, dann unterliegen die verbleibenden Gesellschafter, welche dreissig Prozent (30%) der Anteile an der Gesellschaft direkt halten, im Umfang von fünfundfünfzig Siebzigstel ihrer dreissig Prozent (30%), d.h. (23,57%) Anteilen an der Gesellschaft, der Mitverkaufspflicht; veräussern hingegen Gesellschafter, welche einzeln oder gemeinsam siebenzig Prozent (70%) Anteile an der Gesellschaft direkt halten, siebenzig Prozent (70%) und damit sämtliche der von ihnen gehaltenen Anteile, so kann von den übrigen Gesellschaftern die Veräusserung sämtlicher der von ihnen gehaltenen Anteile verlangt werden). Dieses Recht der veräussernden Gesellschafter entsteht erst bei Überschreiten eines Kaufpreises für sämtliche einhundert Prozent (100%) Anteile an der Gesellschaft, bei ansonsten marktüblichen Vertragskonditionen, von einhundert Millionen Euro (EUR 100.000.000), es sei denn, dass alle übrigen Gesellschafter zustimmen.

### **Art 13. Entgelt bei Ausscheiden eines Gesellschafters durch Ausschluss.**

1. Scheidet ein Gesellschafter, insofern gesetzlich möglich, durch Ausschluss durch die anderen Gesellschafter völlig oder teilweise aus der Gesellschaft aus, so steht ihm ein Entgelt zu, das sich zusammensetzt aus:

a) einem Betrag in Höhe der Festeinlage zuzüglich einem etwaigen Guthaben auf seinem Darlehenskonto abzüglich etwaiger Lastschriften auf seinem Darlehens- und/oder Verlustvortragskonto;

b) einem Bonus, der sich wie folgt bestimmt:

Fünfzig Prozent (50%) des vertragsgemässen Anteils des Gesellschafters am Reingewinn der Gesellschaft im ersten auf den Zeitpunkt des Ausscheidens folgenden vollen Geschäftsjahr, der auf seine Beteiligung entfallen würde, falls er nicht ausgeschieden wäre; das gleiche gilt für die folgenden vier Geschäftsjahre nach Massgabe folgender Prozentsätze:

- Geschäftsjahr 2 = vierzig Prozent (40%),
- Geschäftsjahr 3 = dreissig Prozent (30%),
- Geschäftsjahr 4 = zwanzig Prozent (20%),
- Geschäftsjahr 5 = zehn Prozent (10%)

2. Unter "Reingewinn eines Geschäftsjahrs" ist der unter Aufrechterhaltung der Bilanzierungs- und Bewertungsmethoden des letzten Jahres vor dem Ausscheiden und unter Berücksichtigung eventueller Änderungen aufgrund einer steuerlichen Aussenprüfung ermittelte und für die Ausschüttung an die Gesellschafter zur Verfügung stehende Jahresüberschuss zu verstehen. Insbesondere sind eventuell aus einem Anteil des Reingewinns zu befriedigende Vorabgewinn- und Darlehensansprüche, die den für die Ausschüttung an die Gesellschafter zur Verfügung stehenden Anteil des Reingewinns mindern, bei der Berechnung des Bonus zu beachten; Das Entgelt gemäss Artikel 13 Absatz 1 lit. a) dieser Satzung ist in fünf gleichen Jahresraten nach dem Zeitpunkt des Ausscheidens fällig und mit dem in Luxemburg gültigen gesetzlichen Zinssatz zu verzinsen. Die Zinsen sind jeweils am Ende eines Kalenderjahres fällig. Die Gesellschaft hat jederzeit das Recht zur vorzeitigen Auszahlung des Entgelts.

3. Der (anteilige) Bonus gemäss Artikel 13 Absatz 1 lit. b) dieser Satzung wird mit der fristgemässen Feststellung des jeweiligen Jahresabschlusses fällig.

4. Sicherheitsleistungen kann der ausscheidende Gesellschafter nicht verlangen.

5. Die Anteile des ausgeschiedenen Gesellschafters werden auf die verbleibenden Gesellschafter verteilt, an jeden im Verhältnis zu den bereits gehaltenen Anteilen, es sei denn, die verbleibenden Gesellschafter einigen sich einstimmig auf einen andern Verteilungsmodus. Sollte eine verhältnismässige Aufteilung von allen vollen Anteilen rechnerisch nicht möglich sein und keine Einigung zu einer abweichenden Verteilung erzielt werden, bleiben die nicht verteilbaren Anteile das ungeteilte gemeinsame Eigentum ohne Stimmrecht der verbleibenden Gesellschafter.

### **Art. 14. Auflösung der Gesellschaft.**

1. Für die Auflösung der Gesellschaft gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

2. Liquidatorin ist die Komplementärin oder, falls auch sie aufgelöst ist, deren frühere(r) Geschäftsführer. Der/die Liquidator/en ist/sind berechtigt, das Unternehmen als ganzes mit Zustimmung der Gesellschafterversammlung zu veräussern.

3. Das nach Befriedigung der Gläubiger und Ausgleich der Darlehenskonten / Verlustvortragskonten verbleibende Vermögen der Gesellschaft ist im Verhältnis der Nennbeträge der Kapitaleinlagen unter den Gesellschaftern zu verteilen. Der/die Liquidator/en hat/haben die Bücher und Schriften der Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren an einem von der Gesellschaftern bestimmten Ort in Luxemburg-Stadt aufzubewahren bzw. aufbewahren zu lassen.

**Art. 15. Erfüllungsort und Gerichtsstand.**

1. Erfüllungsort für alle Rechte und Pflichten aus dieser Satzung ist der Sitz der Gesellschaft.
2. Gerichtsstand für alle Streitigkeiten aus dieser Satzung ist das für den Sitz der Gesellschaft zuständige Gericht.

**Art. 16. Schlussbestimmungen.**

1. Änderungen oder Zusätze zu der Satzung der Gesellschaft bedürfen, auch insoweit dies nicht gesetzlich vorgeschrieben ist, stets der notariellen Beurkundung. Anteilsübertragungen können privatschriftlich erfolgen. Die Ausscheidungen oder Neuzulassungen von Gesellschaftern gemäss den in der vorliegenden Satzung vorgesehenen Bestimmungen bedürfen der notariellen Beurkundung.
2. Sollten Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise unwirksam sein oder werden oder sollten sich in dieser Satzung Lücken herausstellen, so wird hierdurch die Gültigkeit der Satzung im übrigen nicht berührt. Anstelle der unwirksamen Bestimmungen und/oder zur Ausfüllung von Lücken gilt eine angemessene Regelung, die, soweit rechtlich möglich, dem am nächsten kommt, was die Vertragsschliessenden gemäss Sinn und Zweck dieser Satzung gewollt haben oder gewollt hätten, sofern sie den fraglichen Punkt bedacht hätten.
3. Beruht die Unwirksamkeit einer Bestimmung auf einem in ihr angegebenen Maß der Leistung oder Zeit (Frist oder Termin), so soll das der Bestimmung am nächsten kommende rechtlich zulässige Maß an dessen Stelle treten.
4. Die mit dieser Urkunde und ihrer Durchführung verbundenen Kosten gehen zu Lasten der Gesellschaft.

*Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr hat am Gründungstag der Gesellschaft, also am 10. April 2008, begonnen und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2008."

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Erschienenen, hat diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: S. Baier, E. Schiesser.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. LAC/2008/52095. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009018858/227/327.

(090019832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Sonae Re, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.263.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*le notaire*

Référence de publication: 2009018879/206/13.

(090019649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Swiss Finance & Property Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 91.649.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2009018882/239/12.

(090019804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Strend Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 144.457.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf, le huit janvier.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société à responsabilité limitée MAZE Sàrl, dont le siège social est sis à L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 110.554 constituée aux termes d'un acte reçu le 09 septembre 2005 par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, publié au mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations, du 3 janvier 2006, numéro 6

Ici représentée par son gérant, Monsieur Benoît de BIEN, consultant, demeurant à L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Strend Holdings" Sàrl.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-C) divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale réparties comme suit:

1. MAZE Sàrl, préqualifiée, cent parts . . . . .	100
Total des parts: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-C) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de -EUR.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-8308 Mamer / Capellen, 75, Parc d'Activités.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée la société SEREN Sarl, dont le siège social est sis à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 110.588, et dont le représentant permanent est Monsieur Benoît de BIEN, consultant, demeurant à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 janvier 2009 - WIL/2009/28 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 23 janvier 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009018871/2724/114.

(090019362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Powertrain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 111.289.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009018877/239/12.

(090019543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.000.000,00.**

Siège social: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 98.800.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 19 janvier 2009 que M. Thierry Seignert, avec résidence à rue de la Tournaille, 27, F-57300 Ay-sur-Moselle a été nommé aux fonctions de gérant de la Société en plus des quatre gérants actuels avec effet au 19 janvier 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pour IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009019025/5267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09755. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Ficobois S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Velay S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.395.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009018880/239/13.

(090019821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Produits Naturels Geimer - Wiltzius s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6961 Senningen, 44, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 19.597.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz.

Pour la Société

PRODUITS NATURELS GEIMER-WILTZIUS SARL

Signature

Référence de publication: 2009018995/557/15.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2009, réf. DSO-DA00460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090019737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Apollo ELP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Apollo ELP Sicar).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.240.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°53998 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009018883/211/13.

(090019601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Ordina Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. PDP Professionals in Data Processing International S.A.).**

Siège social: L-8311 Capellen, 94, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.736.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°53665 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009018884/211/13.

(090019588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Exel Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: USD 112.525,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.641.

Le bilan au 10 novembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXEL LUXEMBOURG 2 SARL  
Services Généraux de Gestion S.A.  
Signature  
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009019092/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00642. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Financière d'Investissement Technologique S.A., Société Anonyme,  
(anc. Taïga Computer Europe S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 90.714.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2009.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2009018885/239/13.

(090019573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Jacquemart, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2, Kalchesbruck.  
R.C.S. Luxembourg B 13.533.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 décembre 2008, acte n°726 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX  
Notaire

Référence de publication: 2009018886/208/14.

(090019568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Belca Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Belca Holding S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 31.024.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2009.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2009018887/239/13.

(090019530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Broad Street Lux2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 121.662.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2009.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2009018891/239/12.

(090019810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**PALIFOR LOGISTICS Luxembourg SA, Société Anonyme,  
(anc. Freight Logistics S.A.).**

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 33.219.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 janvier 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2009018900/2724/14.

(090019476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Villeurbanne PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 512.600,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.783.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009018888/242/13.

(090019851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Even Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.113.100,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.994.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009018889/242/13.

(090019841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une  
Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

19505

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009018890/242/13.

(090019827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Editta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.128.

—  
EXTRAIT

Le Conseil de gérance a pris acte de la démission d'un gérant, Monsieur Donatello Pirlo, né à Brescia, Italie, le 25.04.1971 et résidant à GB- W14 OJQ Londres, Flat 58 - Kensington West - Blythe Road.

Pour extrait conforme

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009019018/693/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08865. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Swiss Finance & Property Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.859.

—  
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009018892/239/12.

(090019800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**UPS Emerging Markets Investments Holding Luxembourg, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.428.

—  
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009018893/239/12.

(090019807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Generis II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.715.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 144.126.

—  
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009018894/242/13.

(090019797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Generis I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.728.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 144.125.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009018895/242/13.

(090019793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Wino Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 82.431.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MAO HOLDINGS CAYMANS LIMITED, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309, Georgetown, Cayman Islands;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding "WINO HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 82.431, a été constituée suivant acte reçu le 8 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1165 du 14 décembre 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding "WINO HOLDING S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 1.800.000,- (un million huit cent mille Euros), représentés par 1.800 (mille huit cents) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "WINO HOLDING S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire aux comptes et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50793. Reçu douze euros (12,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009018942/211/46.

(090019496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Boulangier Consultance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 81, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.236.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009018896/242/12.

(090019790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Energia Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.809.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009018897/206/13.

(090019644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**MRG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9907 Troisvierges, 23, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 119.528.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 janvier 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2009018899/2724/13.

(090019501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Armat Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.456.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifteen of January.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

ARMAT INVESTMENT LTD, a limited liability company established under the laws of Dubai, registered with the Ras Al Khaimah Free Trade Zone Authority, Dubai UAE, under number IC/997/08, having its registered address at DIFC, Level 5, Precinct Building 2, Gate Precinct, PO Box 506565, Dubai, United Arab Emirates,

represented by Mr François GEORGES, expert comptable, with professional address at L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal in Dubai, on the 5<sup>th</sup> of November 2008,

which proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a limited company (société anonyme) under the name of "ARMAT INVESTMENT S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer, and may issue bonds and debentures, by way of private placement only.

In general, the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The Company' subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 6. Shares.** The shares may be registered or bearer shares, at the option of the Shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor

and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the second Monday of the month of December at 4.00 p.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

**Art. 10. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or entity, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory auditor(s).** The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of July of each year and shall terminate on the 30<sup>th</sup> of June of the following year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 20. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a decision of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory provisions*

The first business year begins today and ends on 30 June 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2009.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the appearing party, ARMAT INVESTMENT LTD, pre-named, hereby declares to subscribe three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

The shares are fully paid up by the Sole Shareholder by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand euros (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at 1 (one), and that of the auditors at 1 (one).
2. The following person is appointed as director:

- Mr François GEORGES, expert comptable, born in Luxembourg, on 20 March 1967, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The mandate of the Director will expire after the annual General Meeting of Shareholders of 2014.

3. A public limited company, "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable" in summary "CLERC", established in L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, (R.C.S. Luxembourg B 92.376), is elected as statutory auditor.

The mandate of the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of Shareholders of 2009.

4. The address of the registered office of the Company is fixed at L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

ARMAT INVESTMENT LTD, société de droit de Dubai, immatriculée à "the Ras Al Khaimah Free Trade Zone Authority, Dubai UAE", sous le numéro IC/997/08, ayant son siège social à DIFC, Level 5, Precinct Building 2, Gate Precinct, PO Box 506565, Dubai, Emirats Arabes Unis,

ici représentée par Monsieur François GEORGES, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dubai, le 5 novembre 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "ARMAT INVESTMENT S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes, sauf par voie d'offre publique, et procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de décembre à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les noms, prénoms adresses et signatures des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale

décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 30 juin 2009.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2009.

*Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, ARMAT INVESTMENT LTD, prénommée, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont entièrement libérées par l'Associé Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

*Résolutions de l'associé unique*

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un).

2. La personne suivante est nommée administrateur de la Société:

- Monsieur François GEORGES, expert-comptable, né à Luxembourg, le 20 mars 1967, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2014.

3. La société anonyme "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376, est nommée commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2009.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Georges, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. LAC/2009/2231. Reçu 75€ (soixante-quinze euros)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009018919/9127/496.

(090019338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

**Norbert KELLER A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 38-40, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 93.108.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 janvier 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2009018901/2724/13.

(090019483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

**Platinum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.383.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société "HYPERION CONSULTANTS S.A.", ayant son siège au Mossfon Building, 2<sup>nd</sup> Floor, East 54<sup>th</sup> Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, Microjacket 553042, document 1074753,

ici représentée par Melle Nathalie Jacquemart, employée privée, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2008, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée, ci-après nommée "l'actionnaire unique",

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme PLATINIUM S.A., ayant son siège social à L- 1330 Luxembourg, 48 boulevard Grande Duchesse Charlotte, inscrite au RCS Luxembourg section B sous le numéro 107383, ci-après dénommée "la Société",

a été constituée en date du 24 mars 2005 par acte du notaire André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 851 du 7 septembre 2005

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune entièrement libérée.

- que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessée, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif a été réglé, il déclare reprendre tout l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société Chester & Jones S.à r.l., 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange, RCS Luxembourg B 120 602 désignée comme " commissaire à la liquidation " par l'actionnaire unique de la Société; lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur;

Le commissaire à la liquidation, ici représenté par Mademoiselle Nathalie Jacquemart, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2008, a rédigé son rapport, lequel rapport, ensemble avec la procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société pour l'exercice de leur mandat, depuis la constitution de la société jusqu'à ce jour;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

- que les titres au porteur ont été détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès-qualité qu'il agit, lequel a signé avec le notaire le présent acte ensemble avec le liquidateur et le commissaire à la liquidation.

Signé: N. JACQUEMART, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 31 décembre 2008, LAC/2008/53225: Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/01/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009018951/208/60.

(090019178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Biolitec Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 5A, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 141.112.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009018905/239/12.

(090019593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Marlyssa Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Marlyssa Holding S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.812.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009018906/239/13.

(090019579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Ernani S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.436.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED", société de droit anglais, avec siège social au 40, George Street Londres W1U 7DW, Royaume Uni,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 12 janvier 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de "ERNANI S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Toutes les actions de la Société seront émises uniquement sous forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

## Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée Générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à dix heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10<sup>ième</sup>) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Paiement*

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED", préqualifiée.

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à deux mille euros.

#### *Décision de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- a. Madame Dorothee PRIVAT, Financial Controller, demeurant à App.1 N° 21, Essendine Road, Maida Vale, W92LT Londres (Royaume Uni)
- b. Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- c. Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

##### *Deuxième résolution*

Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- "FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", une société anonyme, avec siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 34.978).

##### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est établi au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.  
Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand nine, on the twentieth of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED", a company governed by the laws of England, having its registered office at 40, George Street London W1U 7DW, UK,

represented by Mr Enzo LIOTINO, manager, with professional address in L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II,

by virtue of a proxy given in London, on January 12, 2009.

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

#### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is herewith formed a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name of "ERNANI S.A."

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares will be in the form of registered shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 12.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General Meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday in the month of June, at 10.00. a.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. As long as one shareholder holds all shares in the Company, all powers vested in the General Meeting of the Shareholders will be exercised by the sole shareholder.

The board of directors may convene the general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on the first January and ends on thirty-first December of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

#### *Subscription and Payment*

All the three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed by "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED", previously named.

The subscribed shares have been released up to twenty five per cent (25%), so that the company has now at its disposal the sum of seven thousand seven hundred and fifty euro (7,750.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2013:

a. Mrs Dorothee PRIVAT, Financial Controller, residing at App.1 n° 21, Essendine Road, Maida Vale, W92LT London (United Kingdom)

b. Mr Enzo LIOTINO, Manager, with professional address at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

c. Mr Jacques RECKINGER, Master at Law, with professional address at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

#### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the ordinary general meeting of 2013:

- "FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", having its registered office at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

#### *Third resolution*

The company's registered office is located at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 janvier 2009. Relation: EAC/2009/738. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009018920/239/327.

(090019048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Nyl S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.256.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 décembre 2008.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Notaire*

Référence de publication: 2009018908/2724/13.

(090019562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Fractal Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.917.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2009018907/239/12.

(090019577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Willow Tree S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.204.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 décembre 2008.

*Pour la société*

Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2009018909/231/13.

(090019555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Fiduciaire Birchall & Rosa, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2412 Howald, 19, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 144.443.

---

STATUTS

L'an deux mil neuf, le quinze janvier.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Tristan BIRCHALL, expert-comptable, né à Doncaster (Angleterre), le 14 septembre 1974, demeurant à L-8012 Strassen, 15, Bel-air.

2.-Monsieur Patrick DE OLIVEIRA ROSA, expert-comptable, né à Ettelbruck, le 1<sup>er</sup> septembre 1980, demeurant à L-2412 Howald, 19, Rangwee.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leurs comptes et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FIDUCIAIRE BIRCHALL & ROSA, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Howald.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés, à prendre dans la forme prévue pour les modifications statutaires.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision des gérants.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société.

**Art. 3.** La Société a pour objets:

- l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert comptable.
- la prestation de tous services au sens le plus large découlant de cette activité, telles que l'assistance administrative ainsi que l'étude, la promotion, la constitution, le développement, la réorganisation, la gestion de toutes entreprises, organisations, sociétés, associations et fondations.
- la production de rapports annuels, semi-annuels ou autres, d'états financiers et de tout autre rapport en relation avec les fonds d'investissements luxembourgeois ou étrangers, quelle que soit leur forme juridique, y compris et entre autres pour les fonds de fonds, les fonds alternatifs, les fonds de fonds alternatifs, et tout autre véhicule similaire ou assimilé.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés, exception faite pour les héritiers légaux, que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 7.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Le ou les gérants peuvent décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

**Art. 13.** Chaque année, au trente juin, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est réparti entre les associés. Toutefois, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 14.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

**Art. 15.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente juin 2010.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Tristan BIRCHALL, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
2) Monsieur Patrick DE OLIVEIRA ROSA, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales, . . . . .	<u>250</u>
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.050.-EUR.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est établi à L-2412 Howald, 19, Rangwee.
- 2) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Tristan BIRCHALL, préqualifié.

- Monsieur Patrick DE OLIVEIRA ROSA, préqualifié.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Birchall, De Oliveira Rosa, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1741. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 26 janvier 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009018924/241/122.

(090019055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

### **I.I.G. International Investments Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 81.971.

La présente vaut notification de ma démission, communiquée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008 aux actionnaires, avec effet immédiat comme administrateur dans la société suivante ayant son siège social 7A, rue de Glacis, L-1628 Luxembourg:

IIG International Investments Group SA

Avec prière au récipiendaire de la présente de la déposer au Registre du Commerce.

Avec mes meilleures salutations

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Mariaegle Linosa.

Référence de publication: 2009019026/1161/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10791. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

### **Rocksburgh Real Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.751.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty fifth day of November

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mrs Rachel UHL; layer, residing in Luxembourg,

"the proxy"

acting as a special proxy of Rocksburgh Capital Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, with registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier JE4 9WG, Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission, Companies Registry under number 1011022,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the "société à responsabilité limitée", "Rocksburgh Real Estate Capital S.à r.l." a limited company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 139.751, has been incorporated by deed enacted on the 17<sup>th</sup> day of June 2008.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "Rocksburgh Real Estate Capital S.à r.l." amounts currently to EUR 12,500 represented by 12,500 Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Rocksburgh Real Estate Capital S.à r.l."

IV.- That the mandator as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the financial statements of the company as at the date of dissolution are hereby approved.

VIII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in french of the foregoing deed,  
being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg;

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Rocksburgh Capital Limited, une société constituée en vertu de la législation de Jersey, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, JE4 9WG, Jersey, enregistré auprès de la Jersey Financial Services Commission, registre sous le numéro 1011022;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Rocksburgh Real Estate Capital S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 139.751, a été constituée suivant acte reçu le 17 juin 2008

II.- Que le capital souscrit de la société à responsabilité limitée "Rocksburgh Real Estate Capital S.à r.l" s'élève actuellement à 12.500,- euros, représentés par 12.500 actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Rocksburgh Real Estate Capital S.à r.l."

IV.- Que son mandant en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute, ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VII.- Que les états financiers de la société à la date de dissolution sont ici approuvés.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire pré mentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47881. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme à l'original.

Luxembourg, le 9 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009018941/211/78.

(090019505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

**EuroLotto Tele-Media AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 118.033.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 23 décembre 2008*

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société en date du 23 décembre 2008, que

1. - Mme Ulla-Britta Vöpel-Benscheidt et  
- M. Helmut Thurner

ont été révoqués, avec effet immédiat, de leur mandat d'administrateur de la Société,

2. - M. Klaus Benscheidt, a été révoqué, avec effet immédiat, de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

- M. Julian Brakmann;
- M. Frank Olschewski;
- M. Werner Seeger.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EuroLotto Tele-Media AG

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009019007/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06219. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090019902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Hamlet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 144.441.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société "PLATINA II MANAGEMENT LIMITED", société de droit anglais, avec siège social au 40, George Street Londres W1U 7DW, Royaume Uni,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 12 janvier 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de "HAMLET S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le

siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Toutes les actions de la Société seront émises uniquement sous forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée Générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à seize heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10<sup>ième</sup>) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Paiement*

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique "PLATINA II MANAGEMENT LIMITED", préqualifiée.

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à deux mille euros.

#### *Décision de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

a. Madame Dorothee PRIVAT, Financial Controller, demeurant à App.1 N° 21, Essendine Road, Maida Vale, W92LT Londres (Royaume Uni)

b. Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle au 28 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

c. Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- "FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", une société anonyme, avec siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 34.978).

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est établi au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand nine, on the twentieth of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company "PLATINA II MANAGEMENT LIMITED", a company governed by the laws of England, having its registered office at 40, George Street London W1U 7DW, UK,

represented by Mr Enzo LIOTINO, manager, with professional address in L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II,

by virtue of a proxy given in London, on January 12, 2009.

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

#### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is herewith formed a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name of "HAMLET S.A."

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office

may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares will be in the form of registered shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution

of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 12.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday in the month of June, at 4.00. p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. As long as one shareholder holds all shares in the Company, all powers vested in the General Meeting of the Shareholders will be exercised by the sole shareholder.

The board of directors may convene the general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on the first January and ends on thirty-first December of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

### General dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

*Subscription and Payment*

All the three thousand one hundred (3.100) shares have been subscribed by "PLATINA II MANAGEMENT LIMITED", previously named.

The subscribed shares have been released up to twenty five per cent (25%), so that the company has now at its disposal the sum of seven thousand seven hundred and fifty euro (7,750.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

*Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

*First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2013:

- a. Mrs Dorothee PRIVAT, Financial Controller, residing at App. 1 n° 21, Essendine Road, Maida Vale, W92LT London (United Kingdom)
- b. Mr Enzo LIOTINO, Manager, with professional address at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- c. Mr Jacques RECKINGER, Master at Law, with professional address at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the ordinary general meeting of 2013: - "FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", having its registered office at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Third resolution*

The company's registered office is located at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 janvier 2009. Relation: EAC/2009/733. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009018926/239/327.

(090019053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

**Joost Operations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.979.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009018448/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00353. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090018530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.